

LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DU PROJET COTENTIN – MAINE



Garantir la sûreté du système électrique français est la principale mission de RTE. Le projet Cotentin – Maine permettra de répondre au mieux à cet objectif. Il contribuera par ailleurs au développement social et économique des régions traversées.

Les apports pour le système électrique

Le projet Cotentin – Maine apporte **une meilleure sécurité du système électrique**, en terme de maintien du synchronisme et de tenue de tension dans l'ouest de la France. **Il améliore la performance économique du système électrique, au bénéfice de ses utilisateurs**, en permettant la production des centrales de Flamanville sans risque pour le système électrique. En l'absence de la ligne, la production du site de Flamanville serait en effet limitée pour éviter les risques de « blackout ». La production manquante devrait dès lors provenir d'autres moyens de production, en France ou à l'étranger, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires.

De plus, le projet permet **une plus grande sécurité du réseau de transport par un maillage supplémentaire**. L'axe nord-sud facilite le transit de l'énergie produite par Flamanville vers les centres de consommation de Bretagne et des Pays-de-Loire. La présence de la ligne diminue également le risque d'écroulement de tension en Bretagne et Pays-de-Loire, et donc de coupure généralisée de l'ouest de la France, voire sur une zone plus étendue.

Par ailleurs, le « poste amont » pourra être complété par l'installation d'un transformateur 400 000 volts / 90 000 volts nécessaire pour le renforcement de l'alimentation du nord du département de la Manche. Le « poste aval » pourra être utilisé, suivant sa localisation, pour alimenter la Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays-de-Loire, ou pour renforcer l'alimentation de la Mayenne en installant un transformateur 400 000 volts / 225 000 volts.

Les retombées du chantier en termes d'emploi et d'activité économique

La construction de la ligne à 400 000 volts nécessitera l'emploi d'environ 150 monteurs électriciens pendant deux ans. L'arrivée de cette main d'œuvre favorisera l'hôtellerie, la restauration et les commerces locaux. Ce personnel spécialisé dans la construction des réseaux électriques de transport sera employé par des entreprises européennes de construction de réseaux électriques, qualifiées par RTE au niveau national. RTE fera également appel à la **main d'œuvre locale** pour certains lots de travaux préparatoires, telle que la création de pistes d'accès aux emplacements des pylônes.

Pour **la construction des postes « amont » et « aval », 50 personnes** seront employées **pendant environ 9 mois**, issues d'entreprises spécialisées choisies par RTE au niveau national. Une partie de ce chantier pourra être réalisée par des entreprises locales (nivellement, drainage et traitement de sols d'environ 12 hectares).

Les taxes

Quel qu'il soit, le tracé de la ligne électrique Cotentin – Maine devrait concerner une cinquantaine de communes, qui percevront des taxes en raison de la présence d'ouvrages électriques sur leur territoire. On distingue **deux types de taxes** (voir encadré) :

- les **taxes professionnelles et foncières** acquittées par RTE au titre des postes électriques ;
- la **taxe sur les pylônes** qui s'applique aux lignes de tension égale ou supérieure à 200 000 volts. A titre d'information, RTE a versé 142,5 millions d'euros en 2004 pour l'ensemble des pylônes à 225 et 400 000 volts.

La taxe totale qui serait versée par RTE aux communes accueillant les 300 à 400 pylônes du tracé de la ligne Cotentin – Maine **est estimée à environ 900 000 euros par an.**